



**UNE FORÊT,  
DES EMPLOIS,  
NOTRE AVENIR**



**RENDEZ-VOUS NATIONAL  
DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE**

**FILIÈRE BOIS**

Unir nos forces pour assurer  
l'avenir de la filière bois

UN  
**QUÉBEC**  
POUR TOUS

Québec 

# Unir nos forces pour assurer l'avenir de la filière bois

Objet de fierté, la forêt québécoise a toujours joué un rôle central dans notre histoire. Au fil des générations, nous avons pris conscience de l'importance d'adapter sa gestion à nos besoins sociétaux, aux préoccupations environnementales et aux impératifs économiques. Nous avons également pris conscience de la nécessité de disposer d'instruments de gouvernance efficaces et efficaces.

L'avenir de la filière bois repose sur notre capacité à travailler ensemble et à unir nos forces vers l'atteinte d'objectifs communs. La profondeur des changements structurels qui ont modifié la nature des besoins en produits forestiers et l'importance de la crise que nous venons de traverser imposent à tous, y compris le gouvernement fédéral, de s'engager face à l'avenir de la filière bois.

Tous doivent reconnaître le caractère stratégique de la main-d'œuvre au sein de la filière bois et unir leurs efforts pour mettre en place des assises solides sur lesquels les entreprises pourront se développer, prospérer et créer des emplois stimulants et profitables dans l'ensemble des régions. Des gestes doivent être posés pour susciter l'intérêt et la fierté envers la forêt et la ressource bois.

Le gouvernement propose trois grands objectifs :

- Compléter la mise en œuvre du nouveau régime forestier;
- Miser sur le caractère stratégique de la main-d'œuvre;
- Redonner aux Québécois la fierté envers la forêt et les produits du bois.

## **Quatre mesures phares pour l'avenir de la filière bois :**

- 1. 45 M\$ pour la formation, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre;**
- 2. Des projets pilotes de forêt de proximité;**
- 3. Des initiatives supplémentaires pour mettre en valeur les produits du bois;**
- 4. Un chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du nouveau régime forestier.**

## Compléter la mise en œuvre du nouveau régime forestier

Le gouvernement s'est engagé à finaliser l'implantation du régime forestier et à assurer l'efficacité et l'efficience des mécanismes de gestion. À cet égard, au cours des prochains mois, il entend donner suite aux dossiers suivants.

### Stratégie d'aménagement durable des forêts

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit notamment la publication, par la ministre des Ressources naturelles, d'une stratégie d'aménagement durable des forêts qui énonce des orientations et des objectifs d'aménagement durable des forêts s'appliquant aux territoires forestiers, notamment en matière d'aménagement écosystémique.

Dans le contexte du Rendez-vous national de la forêt québécoise, le gouvernement a choisi de surseoir à la publication de cette stratégie. Il s'engage donc à publier, au cours de la prochaine année, une stratégie qui intégrera la vision et les orientations issues du Rendez-vous, notamment en matière de production de bois et d'intensification de l'aménagement forestier.

### Forêts de proximité

Le cadre légal prévoit également la publication d'une politique sur la base de laquelle le ministère des Ressources naturelles peut délimiter des forêts de proximité afin de favoriser des projets de développement socioéconomique dans une région ou une collectivité donnée. Cette politique doit notamment contenir les critères de sélection et de délimitation de ces territoires. De plus, il est prévu que, d'ici le 31 mars 2015, la ministre doit offrir aux anciens bénéficiaires de contrats d'approvisionnement forestier (CtAF) le choix de remplacer, en tout ou en partie, leur permis actuel de récolte par une entente de délégation de forêt de proximité.

Le gouvernement souhaite progresser dans l'implantation des forêts de proximité, mais en agissant prudemment et de façon éclairé. C'est pourquoi il procédera à un appel de projets en janvier 2014 pour la création de **quatre projets pilotes de taille limitée**. L'expérience acquise permettra au gouvernement de bonifier les orientations de la future politique sur les forêts de proximité. La sélection des projets pilotes se fera sur la base des principes directeurs suivants :

- Superficie maximale de projet (de l'ordre de 30 000 hectares)
- Neutralité des revenus pour l'État
- Application de la gestion intégrée sur le territoire de la forêt de proximité
- Mise en valeur des ressources forestières
- Capacité de la communauté
- Partenariat et concertation

De plus, le gouvernement s'engage à **lancer dès maintenant**, pour ceux qui en démontreront l'intérêt, **les travaux menant à la conversion** des 13 anciens CtAF en forêt de proximité.

## Échéancier proposé - Projets pilotes de forêts de proximité

Lancement des appels de propositions	Janvier 2014
Dépôt des propositions de projet	Mars 2014
Annonce des projets retenus	Juin 2014
Publication de la politique sur les forêts de proximité	Automne 2015

## Travailler de concert avec les communautés autochtones

Depuis toujours, la forêt constitue un élément essentiel pour les Premières Nations en répondant à leurs besoins culturels et spirituels et en procurant des avantages économiques aux générations actuelles et celles à venir. D'ailleurs, les communautés autochtones sont titulaires de 10 anciens CtAF qui pourront être convertis en forêt de proximité d'ici à 2015.

Dans la foulée du Sommet sur les territoires et les ressources tenu en décembre 2012, la Table bilatérale sur les enjeux forestiers entre le gouvernement et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) a été constituée. Celle-ci a pour mandat de dégager une compréhension commune des enjeux de nature forestière, ainsi que des défis et pistes de solution à mettre de l'avant afin de contribuer au mieux-être des communautés autochtones et de la population en général.

Le gouvernement est engagé à poursuivre les travaux de cette table. À court terme, celle-ci concentrera ses efforts sur l'enjeu de la nécessaire **amélioration de la consultation dans le processus de gestion forestière**. L'appui du ministère des Ressources naturelles au développement économique des communautés autochtones dans le cadre de la mise en valeur du territoire forestier figure aussi parmi les priorités.

## Nouveau régime forestier : un premier bilan

La Loi sur l'aménagement forestier durable du territoire forestier, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, a apporté des changements importants et nécessaires à la gestion forestière au Québec. Le gouvernement réitère son engagement à l'égard des fondements de cette loi. Cependant, l'expérience de la première année incite le gouvernement à poursuivre ses efforts et sa collaboration avec les acteurs concernés afin d'apporter certains ajustements pour en faciliter la mise en œuvre. Le gouvernement privilégie l'amélioration continue pour faire évoluer positivement le régime forestier.

Pour ce faire, le gouvernement propose aux partenaires de la filière bois la mise en place d'un **chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du régime forestier**. Le mandat de ce chantier sera de déposer un bilan de la première année ainsi que des pistes d'amélioration pouvant être implantées dès 2014-2015. Parmi les composantes du régime forestier, le chantier devra analyser de façon particulière les règles de mise en marché des bois, le processus de planification forestière, le mécanisme d'attribution de contrats et d'appels d'offres et les effets du nouveau régime sur les travailleurs.

## Mesures instaurées pour faciliter la mise en œuvre

Le gouvernement a déjà instauré au cours de la dernière année plusieurs mesures pour faciliter le passage vers le nouveau régime forestier.

- La ministre des Ressources naturelles a instauré, pour une période de trois ans, un mécanisme de partage des rôles et des responsabilités de planification opérationnelle et de certification forestière avec les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement. Cette approche a pour but de faciliter le maintien des certificats forestiers par l'industrie. Le gouvernement s'est engagé à évaluer en 2016-2017 les résultats de cette approche.
- La portion des travaux sylvicoles non commerciaux offerts par appels d'offres publics en 2013-2014 a été limitée par la ministre à 10 %, de façon transitoire, dans le but de sécuriser les emplois dans ce domaine et de permettre aux entreprises de s'adapter aux nouvelles conditions. Le gouvernement évaluera, dans le cadre du Chantier sur les améliorations à apporter à la mise en œuvre du régime forestier, l'opportunité d'augmenter la proportion des appels d'offres publics pour les années à venir. Tout comme le marché libre des bois, une portion de 25 % des travaux offerts par appel d'offres est visée, de façon à pouvoir transposer les résultats dans la grille de taux des traitements sylvicoles.
- La Loi prévoit que les activités d'aménagement doivent être effectuées par le MRN ou des entreprises détenant une certification reconnue. La norme ISO 14001:2004 était jusqu'à maintenant la seule norme reconnue par la ministre. Afin d'offrir aux petites entreprises une solution de rechange à cette norme, le gouvernement fait élaborer un nouveau programme de certification par le Bureau de normalisation du Québec. Ce programme sera accessible dès février 2014 pour la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux ou de récolte de bois. Les entreprises peuvent déjà s'inscrire au Programme d'attestation temporaire, et ce, depuis le début de l'été 2013.

## Miser sur le caractère stratégique de la main-d'œuvre

Pour l'année 2013-2014, les appels d'offres tardifs et le volume réduit de travaux ont induit une réduction de la valeur des soumissions en deçà des taux prévus dans la grille de valeur des traitements sylvicoles. Ce phénomène s'est répercuté dans certains cas sur les conditions de travail offertes par les entreprises d'aménagement.

Pour favoriser le maintien de bonnes conditions de travail au sein des entreprises actives en sylviculture, le gouvernement s'engage à :

- Bonifier le Programme de certification des pratiques de gestion des entreprises sylvicoles (PGES) par l'ajout d'une exigence prévoyant un engagement de l'employeur à maintenir des conditions de travail similaires dans les contrats obtenus par appels d'offres à celles dans les ententes de réalisation des traitements sylvicoles (ERTS). En 2014-2015, cette exigence sera ajoutée aux contrats de Rexforêt en attendant que la nouvelle norme PGES entre en vigueur (2015-2016);
- Évaluer, à partir des constats de l'année 2013-2014, les ajustements à apporter au processus d'appels d'offres publics et la quantité de travaux à attribuer de cette façon.

### Préserver les conditions de travail

L'adoption et la mise en œuvre du nouveau régime forestier ont profondément modifié l'environnement dans lequel évoluent le gouvernement, les entreprises et les travailleurs. Tous, y compris les dizaines de milliers de travailleurs de la forêt, doivent y trouver leur juste compte.

Dans cette optique, le gouvernement propose que le MRN s'engage à :

- faciliter l'application des dispositions de l'article 111.23 du Code du travail, notamment en rendant disponible sur Internet un registre des ententes relatives à l'identification du ou des employeurs réputés;
- rendre disponible sur Internet un registre des volumes de bois consentis par agrément;
- dresser un bilan des effets de la mise en œuvre du nouveau régime forestier sur les conditions de travail de la main-d'œuvre en s'attardant particulièrement aux conséquences engendrées par la mise en marché des bois.

La réalisation de ces engagements pourra s'inscrire dans le cadre des travaux du Chantier visant à dresser le bilan de la première année de mise en œuvre du nouveau régime forestier.

## **Aide à la formation, à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre**

Le gouvernement reconnaît le caractère stratégique de la main-d'œuvre qui travaille dans la filière bois et souhaite mettre en place des assises solides sur lesquelles les entreprises pourront se développer, prospérer et créer des emplois stimulants et profitables dans l'ensemble des régions.

Pour appuyer la main-d'œuvre et les entreprises fortement touchées par la crise de l'industrie forestière, Emploi-Québec a, depuis 2005, consacré près de 236 M\$ à des mesures de soutien.

Dans le contexte du virage sylvicole, de la modernisation et du développement de nouveaux produits et de nouvelles filières, il est essentiel de poursuivre les efforts et le soutien en termes de développement des compétences de la main-d'œuvre et de gestion des ressources humaines dans le secteur forestier.

Pour relever les enjeux de l'évolution du métier et des exigences du secteur, Emploi-Québec entend poursuivre sa contribution au Programme de formation des travailleurs sylvicoles par l'attribution d'un financement de **7,2 M\$ d'ici à 2016-2017**.

Emploi-Québec poursuivra également son soutien aux projets d'investissement d'envergure que réaliseront les entreprises par des contributions à la formation de travailleurs qui doivent occuper de nouveaux emplois.

Ainsi, au total, Emploi-Québec entend rendre disponible une somme de **45 M\$** sur trois ans pour accompagner les futurs travailleurs, la main-d'œuvre actuelle et les entreprises pour la réalisation de tous les projets qui ont des incidences sur la formation, le développement des compétences et la gestion des ressources humaines.

# Redonner aux Québécois la fierté envers la forêt et les produits du bois

Au cours des dernières années, tous les acteurs de la filière bois ont pris conscience de la nécessité d'unir leurs efforts pour relever les défis de concilier l'exploitation de la ressource et la protection de l'environnement ainsi que celui de la consolidation des produits traditionnels et le développement des produits innovants.

## Mettre en valeur les produits du bois

Le gouvernement veut que les Québécois se réapproprient le matériau bois. L'utilisation de cette ressource transformée localement permet la construction d'habitations et de bâtiments de plusieurs étages, tels que des centres d'affaires, de loisirs et de sports, à l'architecture unique et qui contribuent à la lutte contre les gaz à effet de serre. La mise en valeur des produits du bois permettra d'exposer ce matériau noble provenant de nos forêts et qui est transformé par nos entreprises et nos travailleurs dans l'ensemble du Québec.

## Une nouvelle impulsion à la Charte du bois

Il existe aujourd'hui des structures en bois comme des ponts forestiers ou des bâtiments à plusieurs étages. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte du bois, le gouvernement veut être un acteur dynamique et aller encore plus loin pour mettre en valeur ce matériau aux propriétés uniques. C'est pourquoi il procédera à la création d'un **comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité du gouvernement en la matière**.

À court terme, le gouvernement s'engage aussi à :

- **Construire un pont couvert en bois.** Le ministère des Transports procédera à la construction d'un nouveau pont couvert à Berthierville en vue de généraliser l'utilisation du bois dans la construction d'un nombre potentiel de quelque 80 ponts couverts au Québec.
- **Construire un édifice gouvernemental en bois.** La Société québécoise des infrastructures annoncera sous peu cette construction qui deviendra un symbole du savoir-faire québécois en matière d'utilisation du bois dans les projets de grande envergure. Cet immeuble sera, lors de son inauguration, l'édifice à vocation administrative le plus important en Amérique du Nord à utiliser une structure et un recouvrement en bois. Ce bâtiment phare sera une œuvre architecturale exemplaire, qui témoignera de la remarquable créativité des concepteurs d'ici.

De plus, afin d'appuyer et de faciliter l'usage accru du bois dans la construction multifamiliale et non résidentielle, le gouvernement soutiendra financièrement, à hauteur de **1,5 M\$** sur trois ans, le fonctionnement du **Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cécobois)**.

## Susciter la fierté envers la ressource bois

Le gouvernement estime que des actions doivent être posées pour susciter l'intérêt et la fierté envers la forêt et la ressource bois. La mobilisation et l'engagement de tous dans cette démarche sont des facteurs essentiels pour y parvenir. Le Rendez-vous national de la forêt québécoise constitue une occasion à saisir pour faire la promotion de notre forêt et des multiples produits en bois.

L'occasion est là pour entreprendre des actions destinées à démontrer à tous que, notre forêt, les produits que nous en tirons, nos entreprises et les Québécois qui y travaillent, sont une part de notre avenir et un motif de grande fierté. Aussi, le gouvernement souhaite **encourager la mobilisation de tous les acteurs** en appuyant leurs initiatives qui contribueront à susciter la fierté envers la ressource grâce à une enveloppe de **1,5 M\$** sur trois ans.

Enfin, dans cette optique et considérant leur mandat d'éducation et d'information qui contribue à développer la fierté des Québécois envers la forêt, le gouvernement confirme qu'un financement de **3,9 M\$ sur trois ans est attribué aux associations forestières régionales**.

## Cadre financier

### Troisième thème : Unir nos forces pour assurer l'avenir de la filière bois

	M\$		
	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Redevances et crédits budgétaires			
<b><u>Ministère des Ressources naturelles</u></b>			
Cecobois	0,5	0,5	0,5
Associations forestières régionales	1,3	1,3	1,3
Sous-total ministère des Ressources naturelles	<u>1,8</u>	<u>1,8</u>	<u>1,8</u>
<b><u>Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale</u></b>			
Formation des travailleurs sylvicoles	2,4	2,4	2,4
Appels de projets	12,6	12,6	12,6
Sous-total ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	<u>15,0</u>	<u>15,0</u>	<u>15,0</u>
Total des investissements liés aux activités forestières	<u>16,8</u>	<u>16,8</u>	<u>16,8</u>
Total sur trois ans		<u>50,4</u>	